
**Conseil d'administration
du Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance ordinaire
24 octobre 2023
À 19H00**

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 24 octobre 2023 à 19 h 00 à la salle Diane-Lamarche-Venne du siège social, situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu.

Sont présents :

Anne Hortense Ebena
Caroline Trudel
Christian Ruel
Dalia Ramy, vice-présidente
Frédéric L'Hérault
Ghislain Laporte
Jean-Denis Constantin
Jean-Philippe Blanchette, président
Jérôme Pépin
Marie-Claude Vigneault
Michel Turcotte
Naouel Magherbi
Romain Nanta
Yu Cai Tian

Tous membres du Conseil d'administration formant quorum

Participent également à la séance : Paul St-Onge, Directeur général par intérim
Me Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale et DGA
Chantal Barhoum, membre du personnel d'encadrement

Sont également présents :

Alain Lavoie, DGA
Danielle Roberge, DGA
Éric Lauzon, DGA
Stéphanie Lapointe, DGA (à distance)
Me Marie-Hélène Lambert, directrice SAJC et secrétaire générale adjointe
François Medzalabenleth, directeur SÉA
Ian Gagnon, directeur SRF
Jean-François Chalut, directeur SRM
Nathalie Provost, directrice SOSTS
Nelly Admo, directrice SRH
Sylvie Gagné, directrice SRÉ
Wen-Ching Chang, directeur SRI
Najia Belhachemi, régisseuse SAJC
Louise Séguin, régisseuse DG

Ouverture de la séance

Monsieur Jean-Philippe Blanchette déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

CA23/24-10-014

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2023

2.1 Suivi au procès-verbal

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4. SERVICES ÉDUCATIFS

5. SERVICES ADMINISTRATIFS

5.1 Ressources humaines

5.2 Ressources financières

5.3 Ressources informatiques

5.4 Ressources matérielles

5.4.1 École primaire Beau-Séjour, édifice Nord – Mise à niveau du système de production de chaleur et rénovation de l'enveloppe extérieure – Octroi du contrat de construction

5.4.2 Réfection majeure de l'édifice Clément – Octroi du contrat de construction

5.5 Gestion contractuelle et approvisionnements

5.6 Organisation scolaire

5.7 Transport

5.8 Affaires juridiques et corporatives

6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

6.1 Présidence des comités de travail du Conseil d'administration – Désignation

6.2 Dépôt des déclarations d'intérêts des administrateurs-Mise à jour-Confidentiel

6.3 Dépôt du rapport annuel de la Protectrice de l'élève.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

9. GÉNÉRALITÉ

- 9.1 Information de la présidence
 - 9.1.1. Mot des présidences de comité de travail et du délégué du CGTSIM
- 9.2 Information de la direction générale
- 9.3 Délégation de pouvoirs du directeur général par intérim - Reddition de comptes du 1er avril au 30 juin 2023

10. QUESTIONS DIVERSES

11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

2. Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023

CA23/24-10-015

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023 a été remis au Conseil d'administration le mercredi 18 octobre 2023.

Il est résolu à l'unanimité :

De dispenser la secrétaire générale de faire lecture dudit procès-verbal et d'en approuver le texte.

PROPOSITION ADOPTÉE

Suivi au procès-verbal

Les membres du Conseil d'administration n'ont rien de particulier à signaler.

3. Période de questions du public

Île-des-sœurs

Daria Lebidoff

Mme Lebidoff demande si une décision a été prise concernant la construction d'une école primaire et ou secondaire à l'Île-des-sœurs et s'il y a eu des négociations en cours sur les terrains.

Geneviève Guay

Mme Guay aimerait connaître l'état des discussions entre le Centre de services scolaire et le ministère d'Éducation du Québec au sujet des projets de construction à l'Île-des-Sœurs et si des réponses ont été reçues ce sujet. Elle demande également si le mémoire envoyé au Ministère par la Coalition pour des écoles publiques à L'Île-des-Sœurs a eu une influence sur la réflexion en cours.

Kevin Hirsch

M. Hirsch se questionne sur les prévisions d'effectifs qui prévoient des baisses de clientèle. Il demande si les prévisions du CSS tiennent compte de la sous-estimation du ministère de l'Éducation du Québec.

Monsieur le président répond à ces questions :

Au niveau des prévisions, c'est effectivement le ministère de l'Éducation du Québec qui les produit pour les années à venir, qui autorise les constructions et qui octroie les budgets. Plus on se rapproche de l'année prévisionnelle, plus elles deviennent précises. Le Centre de services scolaire adresse alors ses demandes au ministère de l'Éducation du Québec en se basant sur ces prévisions. M. le président ajoute qu'il y a également un défi relativement aux terrains disponibles. Des suivis à ce sujet sont faits de manière régulière, tant auprès des instances municipales que ministérielles.

Par ailleurs, il précise que la pandémie est venue modifier les prévisions de clientèle. En ce qui a trait au secteur de l'Île-des-Sœurs. On constate une baisse de la clientèle au niveau du primaire alors qu'au niveau du secondaire, on constate un besoin réel. Le projet d'école secondaire pourrait être prioritaire, même si celui d'une école primaire n'est pas écarté pour l'instant. C'est au niveau du Ministère que la décision sera prise. La direction du SRM est très au fait du dossier et est en discussion constante avec le Ministère pour faire valoir les besoins. En résumé, le projet n'est pas abandonné au niveau du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

M. St-Onge complète l'information en mentionnant qu'on travaille en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec à ce sujet.

École Ste-Geneviève Sud

Hassan Tajeddine

M. Tajeddine étant absent, c'est Mme Caroline Bergeron qui pose sa question

M. Tajeddine se demande pourquoi aucune communication n'a été transmise par le Centre de services scolaire depuis le début de l'année scolaire. En tant que nouveau parent d'enfant de maternelle, il n'a pas reçu l'information quant à l'éventuel déménagement.

M. Blanchette présente la chronologie des communications faites par l'école et le CSSMB. Ainsi, le sujet a été abordé notamment lors de la journée de « bienvenue à la maternelle », le 8 juin dernier, de même que lors de la séance du conseil d'établissements du 12 juin et de l'assemblée générale des parents du début de l'année.

M. le président souligne qu'une communication est également en préparation par le conseil d'établissement pour informer les parents sur les processus en cours.

Il précise par ailleurs qu'une consultation est en cours auprès du conseil d'établissement et du comité de parents et que le retour de consultation fera partie des points de l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil d'administration, le 12 décembre prochain. Lors de cette séance, le conseil d'administration aura à se prononcer sur la relocalisation de l'école, le temps des travaux de réfection de l'édifice actuel. Il invite enfin les parents à se présenter au conseil d'établissement pour poser des questions et émettre des commentaires.

Guillaume Bruant

M. Bruant, en tant que parent de futurs élèves, aimerait avoir la stratégie de décontamination complète du sol. Il voudrait qu'il y ait des échanges et pouvoir émettre son avis.

M. Blanchette répond que, sans être un expert, il comprend que tous les travaux seront faits de manière à rendre le sol conforme aux normes en vigueur. Les ingénieurs et le laboratoire qui feront les analyses et la surveillance sont indépendants du Centre de services scolaire. Tous ces gens sont membres d'ordres professionnels et sont tenus au respect de hauts standards. Il précise que l'objectif est d'avoir un bâtiment sécuritaire qui correspond aux normes en vigueur. M. St-Onge ajoute que le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys n'a aucun intérêt à ne pas être conforme aux normes.

Julie Lévesque

Mme Lévesque dit bien prendre connaissance que le bâtiment actuel de l'école Ste-Geneviève a besoin de travaux et que la relocalisation est pour une durée de deux ans, mais se demande pourquoi le dossier n'est pas complet et que, à son avis, il manque une réelle étude du dossier. Elle mentionne que, selon elle, la seule raison du choix de relocalisation c'est la disponibilité de l'édifice Clément. En plus, Mme Lévesque énumère les désavantages qu'elle voit dans le projet.

Elle s'inquiète du fait que des élèves d'autres milieux puissent fréquenter l'école et la mauvaise influence que pourrait subir son enfant.

M. Blanchette indique que d'aucune manière la santé et la sécurité des élèves ne seront mises à risque. Il explique la manière dont les dossiers sont étudiés par un comité de vigie multidisciplinaire. En effet, des directions de trois services avec les experts des dossiers se réunissent de manière hebdomadaire pour étudier les différentes options et établir les priorités.

Il ajoute, par ailleurs, que l'un des éléments importants de la réflexion dans ce dossier est de garder la communauté ensemble. Le choix du bâtiment correspond bien au besoin, puisqu'il s'agit d'une ancienne école primaire avec une grande cour d'école.

M. le président mentionne qu'il ne s'agit peut-être pas d'une solution parfaite, mais c'est celle qui apparaît être la meilleure, raison pour laquelle le projet a été amené au Conseil d'administration.

Le président termine en mentionnant que le projet est en consultation pour aller chercher l'avis des parties impliquées et, qu'à ce stade-ci, le conseil d'administration est encore en prise d'informations.

Caroline Bergeron

Mme Bergeron se questionne si, par rapport aux sites web des écoles, il existe un budget et à qui revient la mise à jour. Elle constate que les sites web ne sont pas toujours à jour et se demande s'il est possible d'uniformiser la pratique à ce niveau. D'autre part, Mme Bergeron demande s'il y aurait moyen de repenser le processus décisionnel et le processus de communication concernant les rénovations des écoles, car elle sent qu'il y a un manque de transparence.

Le président répond que concernant les sites web des établissements, le Centre de services scolaire offre une structure et un accompagnement pour mettre en place les sites web. Ensuite, c'est aux établissements à en assurer la gestion. C'est à chaque établissement de déterminer le meilleur moyen de communication, selon les besoins de la communauté et en référence au principe de subsidiarité.

Pour ce qui du deuxième volet de la question, il mentionne que chaque décision prise par le Conseil d'administration l'est après une étude détaillée. Les dossiers sont étudiés en comité de travail où une analyse détaillée est faite et de tous les documents avant qu'une recommandation ne soit faite au Conseil d'administration. Toutes les questions sont posées et les recommandations sont mises au défi. Il y a énormément de sérieux qui est mis dans la prise de décision.

Le président, avant de mettre fin aux questions du public, ajoute que tous les membres de la communauté de Sainte-Geneviève peuvent faire entendre leur voix lors des rencontres publiques du conseil d'établissement et du comité de parents et que tous les efforts seront faits par les membres du Conseil d'administration pour prendre connaissance et comprendre tous les enjeux avant de prendre une décision finale.

5.4.1 École primaire Beau-Séjour, édifice Nord – Mise à niveau du système de production de chaleur et rénovation de l'enveloppe extérieure – Octroi du contrat de construction.

CA23/24-10-016

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Grille d'analyse de soumissions
- C) Plan de zonage de travaux

ATTENDU QU'en date du 21 août 2023, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux de mise à niveau du système de production de chaleur et rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école primaire Beau-Séjour, édifice Nord ;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Norgereq Ltée, pour un montant de 3 012 000,00 \$ (toutes taxes exclues) ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

Il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de construction à Norgereq Ltée, pour un montant total de 3 012 000,00\$ (toutes taxes exclues), relativement à la mise à niveau du système de production de chaleur et rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école primaire Beau-Séjour, édifice Nord.

PROPOSITION ADOPTÉE

5.4.2 Réfection majeure de l'édifice Clément – Octroi du contrat de construction

Un membre du conseil d'administration demande à quoi va servir l'édifice Clément après deux ans si l'école est déménagée.

M. le président répond qu'il s'agit d'une réhabilitation pour mettre l'édifice Clément aux normes et assurer sa pérennité. Le Centre de services scolaire n'a pas de bâtiment excédentaire. Si un sinistre devait se produire, par exemple, on pourrait l'utiliser. Plusieurs options sont disponibles et le bâtiment ne restera pas vide.

M. St-Onge explique qu'on pourrait avoir à rénover d'autres écoles, mais l'édifice pourrait aussi devenir une école de quartier par la suite.

CA23/24-10-017

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte
- C) Plan de zonage de travaux

ATTENDU QU'en date du 22 août 2023, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux de réfection majeure de l'édifice Clément ;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet ;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est EMJ Construction inc., pour un montant de 3 137 137,00 \$ (toutes taxes exclues) ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

Il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de construction à EMJ Construction inc., pour un montant total de 3 137 137,00 \$ (toutes taxes exclues), relativement aux travaux de réfection majeure de l'édifice Clément.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.1 Présidence des comités de travail – Désignation

CA23/24-10-018

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CA23/24-06-005

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit instituer un comité de vérification en plus d'un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de ressources humaines ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a institué également un comité des services éducatifs dédié à l'étude des questions de nature éducative ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration doit désigner les présidences des comités de travail ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a désigné, par la résolution CA23/24-06-005, la présidence du comité de vérification ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a demandé aux comités gouvernance et d'éthique, des ressources humaines et des services éducatifs de lui faire une recommandation d'une personne à désigner pour assumer la présidence de chacun d'entre eux ;

ATTENDU la recommandation des comités de gouvernance et d'éthique, des ressources humaines et des services éducatifs ;

Il est résolu à l'unanimité :

De désigner Mme Caroline Trudel à titre de présidente du comité de gouvernance et d'éthique, M. Yu Cai Tian à titre de président du comité des ressources humaines et Mme Dalia Ramy à titre de présidente du comité des services éducatifs.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.2 Dépôt des déclarations d'intérêts des administrateurs – Mise à jour - Confidentiel

Le Conseil d'administration prend acte des documents déposés.

6.3 Dépôt du rapport annuel de la Protectrice de l'élève

CA23/24-10-019

Document déposé :

A) Rapport annuel de la Protectrice de l'élève

ATTENDU les dispositions de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU QU'en vertu de ces dispositions, la Protectrice de l'élève doit transmettre annuellement un rapport ;

ATTENDU le dépôt à la Secrétaire générale, le 19 octobre 2023, du rapport annuel de la Protectrice de l'élève, élaboré par madame Hélène Gasc ;

Il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt du rapport annuel de la Protectrice de l'élève, pour l'année scolaire 2022-2023 ;

De mandater le Comité de gouvernance et d'éthique pour procéder à l'analyse du rapport.

PROPOSITION ADOPTÉE.

9.1 Information de la présidence

M. le président mentionne que le 22 septembre dernier, le conseil d'administration a tenu son Lac-à-l'épaule. Il y a eu des échanges avec la direction du Centre de services scolaire sur différents sujets, ce qui a permis un éclairage sur plusieurs dossiers.

Tous les comités sont formés et ils pourront travailler de manière efficace. Un point 9.1.1 à l'ordre du jour a été ajouté pour permettre aux présidences des comités, de même qu'au délégué au CGTSIM, de communiquer de l'information au sujet de leur comité. Elles pourront le faire en transmettant préalablement un courriel au Président du CA, de même qu'à la secrétaire générale.

M. le président informe les membres de la démission de Mme Marie-France Leroux, membre issue du personnel de soutien. Un processus sera mis en place pour le remplacement.

9.1.1. Mot des présidences de comité de travail et du délégué du CGTSIM

M. Laporte, président du comité de vérification, explique le travail qui se fait en comité, où les dossiers sont étudiés en profondeur.

M. Yu Cai Tian, délégué du conseil d'administration au CGTSIM, informe les membres qu'il y a eu deux rencontres, une régulière et une extraordinaire. Il mentionne qu'il y aurait prochainement la fermeture du comptoir de perception physique de la taxe. Il ajoute par ailleurs que des efforts sont déployés pour dessiner une nouvelle carte de défavorisation qui sera rendue publique. Enfin, il mentionne qu'une nouvelle politique du RGR a été mise en place, qui montre plus de couverture pour les activités en milieu scolaire.

Mme Caroline Trudel, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, explique que chaque année le comité demande une mise à jour de la cartographie des membres du conseil d'administration pour répertorier les compétences de chacun des membres. Le document sera transmis prochainement.

9.2 Information de la direction générale

M. St-Onge tient tout d'abord à remercier tous les membres du conseil d'administration et tous les employés du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys qui préparent ces séances. Il remercie par la même occasion les partenaires et le public, et mentionne que même si on ne partage pas toujours les mêmes opinions, nous ne sommes pas des adversaires.

M. St-Onge souligne que :

- Dans l'ensemble, le Centre de services a eu une belle rentrée scolaire pour tous les établissements.
- 120 millions \$ de travaux ont été réalisés dans nos établissements durant l'été.
- La pénurie de main-d'œuvre touche également le CSSMB, mais somme toute, la situation est assez satisfaisante
- Il y a actuellement un risque de grève chez l'un des transporteurs qui aurait un impact sur plus de 6000 élèves. Une communication sera transmise d'ici jeudi aux parents.
- Les négociations dans le secteur de l'éducation sont en cours. Il y a certains moyens de pression, mais les relations avec les partenaires syndicaux sont bonnes.
- Une assemblée générale de la table unifiée des conseils d'élèves a eu lieu la semaine dernière. Les représentants des conseils d'élèves seront invités prochainement au conseil d'administration.
- Budget – les états financiers seront déposés au Conseil d'administration lors de la prochaine séance.
- Une soirée reconnaissance a eu lieu la semaine dernière en l'honneur des retraités et des employés avec 25 ans de service. Plus de 400 personnes y ont participé.
- La semaine de l'école publique aura lieu du 2 au 8 octobre et celle des directions d'établissement a été soulignée la semaine dernière.

9.3 Délégation de pouvoirs du directeur général par intérim - Reddition de comptes du 1er avril au 30 juin 2023

Rien de particulier à signaler

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

Secrétaire générale

Président